

## LE ZÉRO ET L'INFINI

Christian SAUTTER et Catherine CADOU

Jeune homme, j'ai aimé les livres d'Arthur KOESTLER, qui traitait des grands problèmes politiques de son temps dans des romans contrastés. En particulier, *Le zéro et l'infini*, publié en 1940, dénonçait les procès de Moscou organisés par STALINE, ce qui m'a à jamais dissuadé d'adhérer au Parti communiste. Cette semaine, la France a vécu les extrêmes d'une magnifique cérémonie républicaine pour l'entrée de Robert BADINTER au Panthéon et d'une pitoyable comédie du pouvoir pour dénicher un Premier ministre apte à survivre quelques mois.

Robert Badinter était ce que certains appellent aujourd'hui un « Français issu de l'immigration » : son père avait fui les pogroms de Bessarabie (du côté de la Moldavie) pour se réfugier dans le pays qui avait donné citoyenneté pleine et entière aux Juifs {merci au révolutionnaire Abbé GRÉGOIRE} et avait été naturalisé peu de temps avant la naissance de son fils en 1928. Adolescent, le lycéen avait vécu l'occupation, l'arrestation de son père qui ne revint pas des camps nazis et la survie au sein d'une courageuse famille alpine d'accueil. Brillant, il voulait être professeur de droit, ce qu'il a été, menant en parallèle une carrière d'avocat qui l'a confronté à la peine de mort, à laquelle il était profondément opposé. En 1972, l'exécution de Patrick BONTEMPS qu'il avait défendu, fit passer cette opposition « de la conviction intellectuelle à la passion », a-t-il dit. Il a convaincu le candidat François MITTERRAND, qui en a fait un point fort de sa campagne présidentielle de 1981, alors que tous les sondages montraient un peuple français majoritairement favorable à la peine capitale. Nommé ministre de la Justice en juin 1981, il a argumenté passionnément contre la peine de mort à l'Assemblée nationale le 17 septembre 1981 ; la loi abolissant ce châtement fut promulguée le 9 octobre 1981.

Quarante-quatre ans plus tard, jour pour jour, le cénotaphe de Robert Badinter est entré au Panthéon, renfermant sa robe d'avocat, son discours du 17 septembre et trois livres, l'un de Victor HUGO qui, dès 1848, appelait le Parlement à la suppression de la peine de mort, le deuxième consacré à CONDORCET, écrit par Robert Badinter et son épouse Élisabeth, et enfin *Idiss* (2018), qu'il a consacré à sa grand-mère. Son corps reste dans le carré juif du

cimetière de Bagneux, où sa tombe a été profanée la veille de l'entrée au Panthéon, tant cet homme a été la cible de haines tenaces.

De Robert Badinter, j'évoquerai quatre souvenirs. Il a profondément refondu le Code pénal, ce qui montre qu'avec de la volonté et de la patience, il est possible de simplifier les codes et règlements qui compliquent la vie des entreprises et des familles. J'ai, par ailleurs, participé à quelques soirées d'un petit groupe de réflexion, qui se réunissait au Conseil constitutionnel alors présidé par Robert Badinter, dont l'ambition inspirée par Condorcet était de rénover l'Éducation nationale, déjà en crise il y a plus de trente ans.

J'ai surtout un vif souvenir du 16 juillet 1992. Pour la première fois, le Président de la République s'était rendu sur les lieux du Vel d'hiv, où, quarante ans auparavant, des milliers de juifs avaient été raflés par la police française et parqués, avant déportation et pour la plupart extermination, dans l'ancien vélodrome de la capitale, près de la tour Eiffel. Des jeunes avaient sifflé François Mitterrand et Robert Badinter, président du Conseil Constitutionnel, avait bondi sur le micro pour exprimer une vive colère : « Vous m'avez fait honte... ». Présent en tant que préfet de l'Île-de-France et préfet de Paris, j'avais été impressionné par le courage et le talent oratoire de cet homme qui fustigeait une jeunesse irresponsable.

Sur le chemin du Panthéon était écrite cette phrase de Robert Badinter : « La mémoire est un combat permanent ».

Je citerai enfin ce livre magistral *Vladimir Poutine, l'accusation*, (Fayard) publié en 2023 par Robert Badinter (il avait 95 ans !), Bruno COTTE et Alain PELLET. C'est un réquisitoire potentiel devant la Cour pénale internationale, qui accuse le dictateur russe de crimes d'agression, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Après avoir lu ce livre sans haine et sans flou, on ne peut qu'être atterré de l'accueil cordial que le président américain a réservé en Alaska à son homologue russe.

Revenons sur terre et même à ras de terre, pour commenter le mélodrame qui se joue à l'Élysée et à Matignon. À l'Élysée, un Président de la République, renié par les siens, s'obstine à trouver une majorité pour prolonger une politique qu'il a impulsée, par la conviction durant son premier quinquennat puis par la force durant le second. Les Français n'aiment pas que le chef de l'État ait refusé toute idée de cohabitation avec la gauche arrivée en tête aux élections législatives brusquées de juillet 2024, cohabitation qui avait été pratiquée loyalement par les présidents François Mitterrand (de 1986 à 1988) et Jacques

CHIRAC (de 1997 à 2002), sans que la France y perde de son prestige international et de son dynamisme économique. Peut-être la gauche aurait-elle eu du mal à constituer un gouvernement de coalition toléré par un Parlement à droite, mais cela valait la peine d'essayer pour respecter le suffrage populaire.

Trois premiers ministres se sont succédés en à peine plus d'un an, record d'instabilité qui a battu les performances de la IV<sup>ème</sup> république en la matière. Et ce vendredi soir, le nom d'un revenant est sorti du chapeau du jeune-vieux magicien, dont les tours ne font plus rire. Le débat médiatique est confisqué par deux sujets : l'âge légal de départ à la retraite et le budget pour l'année calendaire 2026. Ce sont certes de graves problèmes mais on peut parier que, sauf catastrophe, le pronostic de Lettres antérieures va se réaliser : ces deux problèmes, pressants mais pas dramatiques, vont être glissés sous le tapis jusqu'en 2027, année de la prochaine élection présidentielle, qui suscite tant d'ambitions personnelles, à l'extrême-droite comme à droite et à gauche. Sébastien LECORNU, qui a démissionné lundi avant même d'avoir réuni sa nouvelle équipe pour un Conseil des ministres et une photo, et qui vient d'être renommé, a laissé entendre qu'une survie était possible si l'on débattait à nouveau de la réforme des retraites et si l'on perpétuait un déficit public important. Nous avons donc la perspective d'une France immobile, glissant par inaction sur la pente du déclin, sans réagir à la différence des Allemands, ni rebondir, ce qu'ont réussi l'Espagne et l'Italie.

Le problème des retraites est plus grave que la seule question de l'âge légal de départ à la retraite : 64, 63 ou 62 ans. En principe, un régime fondé sur la répartition devrait être toujours équilibré. Les salariés et les entreprises cotisent et, à la fin de l'année, on fait le total des sommes à répartir entre les inactifs retraités. Tant que les générations au travail étaient nombreuses et les générations à la retraite creuses, le système fonctionnait à merveille et assurait même des gains de pouvoir d'achat aux retraités nés dans les années 1930 ou 1940. Mais cet âge d'or est définitivement révolu.

Les classes pleines des années 1960 et 1970 partent à la retraite et les générations des années 1990 et 2000 sont moins fournies et souvent contraintes à des emplois précaires qui cotisent peu. À terme, sauf à voir le système s'effondrer (ce que croient de nombreux jeunes aujourd'hui), il va falloir revenir aux origines du système. Cela signifie des baisses de pouvoir d'achat des retraités issus des classes pleines ; la négociation sociale pouvant assurer le

maintien du pouvoir d'achat pour les retraites les plus faibles, notamment celles de nombreuses femmes aux carrières hachées. Restent deux mistigris dont personne ne veut parler : l'immigration d'actifs qualifiés qui cotiseraient (comme en Espagne) et la possibilité d'un cumul emploi-retraite (comme au Japon).

Ajoutons deux remarques. La retraite des non-salariés, qui ont peu cotisé mais ont le même problème de « pouvoir de vivre » que les salariés, est compliqué et mérite une négociation approfondie. Et les retraites des fonctionnaires et assimilés (salariés de l'ex-France Télécoms par exemple) sont enveloppés d'une brume qui n'a rien de démocratique, puisqu'elles échappent à tout contrôle parlementaire. Il serait bon que le budget de l'État et ceux des collectivités locales et des hôpitaux explicitent les cotisations des salariés et des employeurs. Les élus et les citoyens pourraient ainsi comparer les droits à la retraite et les devoirs de cotisations des fonctionnaires à ceux des salariés du secteur privé.

Pendant que la démocratie française patine et intéresse de moins en moins les électeurs, l'extrême-droite reste dans le flou sur le dossier des retraites, et progresse dangereusement dans les sondages. « L'histoire ne bégaie pas », disent les spécialistes, mais on sent une mauvaise odeur des années 1930. Certains pressentent une *Étrange défaite* (Marc Bloch, son auteur va bientôt entrer au Panthéon !). Robert Badinter disait :

*« Je ne crois pas aux causes perdues. À chaque génération de poursuivre le combat ».*

11 octobre 2025